

Lognes, le 5 janvier 2015

Vu l'article 190 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Par le présent acte sous seing privé, délégation est donnée à compter du 5 janvier 2015 à

- Madame Stéphanie DEGOUEY, inspectrice des finances publiques en cas d'empêchement de ma part ou concurremment avec moi, à effet de signer tous les actes relatifs à ma gestion ou aux affaires qui s'y rattachent, cette délégation est générale ;
- Madame Corinne MOREIRA, contrôleur principal des finances publiques, en cas d'empêchement de ma part ou de madame DEGOUEY, pour effectuer le paiement des dépenses (ordres de dépenses et ordres de paiement) au titre des services centraux et des délégations régionales de Limoges et Guyane ;
- Madame Sylvie LACAZE, contrôleur principal des finances publiques en cas d'empêchement de ma part ou de Madame DEGOUEY pour transmettre les fichiers relatifs à la liquidation de la paye à la Direction régionale des Finances Publiques (DRFiP Ile de France, DRFiP limousin et DRFiP Martinique)

Visa du directeur

George ASSERAF

Francis BILLAUD
Agent comptable principal

Mandataires
Stéphanie DEGOUEY

Corinne MOREIRA

Sylvie LACAZE